



Aide aux temps libres en centre aéré communal

Par Roxyemi

Bonjour,

Mes enfants vont au centre aéré de la commune de Malijai (04350).

J'ai pris 5 matinées pendant le temps du confinement de mois de mars mais le centre aéré a fermé. La directrice ne m'a pas remboursé mes 5 matinées mais me demande un supplément avant la fin de l'année qui correspond au versement de la CAF, (je bénéficie de l'aide aux temps libres à taux plein), étant donné l'absence de mon enfant pour cette période, la CAF ne versera pas l'aide, il serait donc à moi de m'en acquitter en cas d'absence.

Mon première question est;est-ce que je dois payer ce supplément lors de l'absence de mes enfants?

Ma deuxième est; les paiements doivent-ils être mensualisés si je le demande? Car la directrice me demande régulièrement de payer 3 mois d'avance pour avoir une place mais c'est compliqué pour mon foyer de payer plusieurs mois en 1 fois. Mais la directrice me dit ne pas être tenus de m'échelonner les paiements. Merci par avance